

Lettre du citoyen Laporte, chef de légion de la garde nationale du district de Narbonne qui annonce renoncer à son traitement, lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Laporte, chef de légion de la garde nationale du district de Narbonne qui annonce renoncer à son traitement, lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 504-505;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28671_t1_0504_0000_15

Fichier pdf généré le 30/03/2022

donné des preuves de son expérience et de sa capacité car depuis environ 1 mois il nous a donné plus de 10 quintaux de salpêtre, que nous avons fait passer de suite à l'atelier national à Grasse, il est vrai aussi de te dire que le zèle des habitants de cette commune ne contribue pas peu à en augmenter la quantité par l'empressement qu'ils mettent à apporter de la terre et de la lessive audit atelier. Je puis t'assurer qu'ils paraissent disposés à continuer de travailler avec la même activité, jusqu'à ce que la Convention ait dicté les conditions de la paix à tous les despotes de la terre.

Tu apprendras sans doute avec le même plaisir, citoyen président, qu'en vertu de la loi qui ordonne de planter un nouvel arbre de la liberté dans les communes où ils avaient péri, nous avons planté le nôtre le 20 ventôse et pour faire figurer le peuple français avec la victoire, nous avons planté un peuplier entourée de 4 jeunes lauriers. Cette fête a été des plus brillantes, toutes les autorités constituées y ont assisté, ainsi que la garde nationale, le bataillon de la 46^e demi-brigade cantonné dans cette commune. Cet arbre a été planté au milieu des plus vifs applaudissements et des cris mille fois multipliés de vive la liberté, vive la République, vive la Convention nationale, périssent à jamais les tirans.

Le citoyen Béranger, officier municipal, y a prononcé le discours suivant :

« Citoyens, que cet arbre soit pour nous le point de ralliement, arrosons-le de notre sang, s'il le faut, et mourons à ses pieds plutôt que de redevenir esclaves.

« Arbre sacré, tu vois ici des braves militaires, des défenseurs intrépides encore chargés des lauriers qu'ils ont cueillis à Ville-Affranchie et au port La Montagne, toujours prêts à verser leur sang pour la défense et la prospérité.

« Liberté, liberté, égalité sainte, sublime constitution ! Vous triompherez de tous vos ennemis, les despotes disparaîtront de la surface du globe et les droits de l'homme assureront partout son bonheur. Vive la liberté, vive la République. » S. et F.»

FLORENT.

41

La Société populaire de Void annonce qu'à la première nouvelle des besoins des défenseurs de la patrie, elle a envoyé dans plusieurs communes de cet arrondissement, des commissaires qui ont rapporté quantité d'effets, dont elle donne le détail, et qui ont été envoyés sur-le-champ à Verdun.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Void, 27 vent. II] (2).

« Vive la République. Périssent les traîtres !

A peine les sans culottes de Void ont-ils eu connaissance des besoins qu'éprouvaient leurs frères d'armes qu'ils ont envoyé des commissaires dans les communes des environs. Ils ont recueilli et transporté sur le champ, à Verdun,

(1) P.V., XXXVI, 257. Bⁿ, 15 flor. (2^e suppl.).

(2) C 301, pl. 1081, p. 11.

316 chemises neuves, 76 paires de bas, 4 paires de guêtres, 12 culottes, 4 gilets, 1 habit, 50 paires de souliers neufs, 2 paires de bottes, 126 l. pesant de bandes et compresses, 35 l. de charpie.

A ce don ont contribué les communes de Void, Vacon, Sorcy, Ville-Issy-Menil, la Horgne, Méligny-le-Grand, Méligny-le-Petit, Bovée, Broussey, Naives, Sauvoy et Troussey.

Les femmes sont en permanence pour faire des chemises, les cordonniers pour faire des souliers, jusqu'aux enfants dans les écoles font de charpie. Tous bénissent vos travaux, tous vous invitent à ne quitter votre poste que lorsque le despotisme et la tyrannie engloutis sous les débris des trônes et des autels laisseront respirer les mortels.

Tel est le vœu des républicains composant la Société populaire de Void. »

CARMERICHE (présid.), anti-fanatique, PARQUET, JAQUOT, CARTRY (rédacteur).

42

Le citoyen Barrot, notaire public, fait don à la nation de la finance de son office.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de liquidation (1).

43

Le citoyen Hodelle, capitaine de gendarmerie, à la résidence d'Evreux, dépose sur le bureau 2 cuillers à ragoût, 6 cuillers et 6 fourchettes, et 6 cuillers à café, qui lui ont été confiées par le curé de St-Germain-du-Fresnay, au moment de son arrestation, pour remettre à la Convention.

Insertion au bulletin (2).

44

Le citoyen Laporte, chef de légion de la garde nationale du district de Narbonne, déclare qu'il renonce au traitement qui lui est accordé en cette qualité.

La Convention nationale passe à l'ordre du jour, motivé sur le décret du 10 de ce mois (3).

[Narbonne, 24 vent. II] (4).

« Citoyen président,

Par un décret dernièrement rendu, les chefs de légion de la garde nationale sédentaires doivent être payés comme les chefs de brigade pendant le temps qu'a duré leur réquisition faite soit par les représentants du peuple, soit par les généraux.

(1) P.V., XXXVI, 257. Bⁿ, 15 flor. (2^e suppl.).

(2) P.V., XXXVI, 257. Bⁿ, 13 flor. (2^e suppl.). Autre orthographe de l'époque : Saint-Germain-de-Frenay.

(3) P.V., XXXVI, 257. Bⁿ, 15 flor. (2^e suppl.); M.U., XXXIX, 184; J. Fr., n^o 584; J. Sablier, n^o 1291.

(4) C 301, pl. 1081, p. 10.

Il y a environ 18 mois que je le suis de cette manière pour le service de la côte de ce district que j'ai fait constamment jusqu'à ce jour.

En vertu du décret j'ai donc droit de réclamer le traitement de chef de brigade pendant le temps de mon service, ce qui ferait une somme considérable. Mais je m'empresse d'en faire hommage à ma patrie et te prie de vouloir bien le faire accepter à la Convention.

Je ne suis point riche mais j'ai 2,500 liv. de rente pour moi, ma femme et mes enfants, et ils suffisent à un républicain qui n'a d'autres désirs que de voir frapper de la foudre qui va partir de la cime de la divine Montagne, tous les ennemis de la liberté et de la souveraineté des peuples. S. et F. »

LAPORTE aîné, chef de la légion de la garde nat. du distr. de Narbonne et vice-présid. de la Sté popul. de Narbonne épurée par le repr. Chaudron-Roussau.

45

La Société populaire de Nantes a monté, armé et équipé quatre cavaliers jacobins, qui n'attendent que des ordres pour aller combattre les satellites des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (1).

46

Les amis de la liberté à Vendôme s'applaudissent de l'heureuse impression que la présence du représentant du Peuple Garnier (de Saintes), a faite dans cette commune sur les esprits et sur les cœurs. L'aristocratie a frémi de rage, les patriotes ont tressailli d'allégresse; les dons patriotiques se sont multipliés : dans la seule commune de Vendôme ils s'élèvent à plus de 50,000 liv.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public (2).

47

La Société populaire de Puy-Montagne adresse à la Convention nationale la description d'une fête qui a eu lieu dans cette commune à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté, et de l'inauguration du temple de la Raison. Elle félicite la Convention sur son active surveillance qui a sauvé la République, et demande que son nom de *Puy-St.-Martin*, soit converti en celui de *Puy-Montagne*.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux Comités d'instruction publique et de division (3).

(1) P.V., XXXVI, 258. B⁴ⁿ, 15 flor. (2^e suppl.); Mon., XX, 357; J. Sablier, n^o 1291; J. Fr., n^o 584.

(2) P.V., XXXVI, 258. B⁴ⁿ, 15 flor. (2^e suppl.).

(3) P.V., XXXVI, 258. B⁴ⁿ, 13 flor. Dép. de la Drôme.

[Extrait du p.-c. de la fête; 10 germ. II] (1).

La Société républico-populaire du Puy-Montagne de concorde avec la municipalité, ce jour ayant été fixé pour faire l'inauguration du temple dédié à la Raison et à la morale tout comme aussi planter l'arbre de vie qui doit seul fixer les regards de tous les bons républicains, plusieurs membres des sociétés environnantes désirant partager avec les frères de la Société de Puy-Montagne la joy et l'antousiasme qui caractérise des vrais républicains, s'étant rendu dans notre commune, l'heure indiquée étant arrivée, la Société est venue en cors prendre à la maison commune la déesse de la Liberté portée sur un char représentant le bonheur de tous les Français, entourée de 40 nymphes vêtues de blanc toutes décorées d'un rubant tricolore portant une pique de la main droite, ces nymphes représentant la modestie, la pudeur et la sagesse; venoit ensuite un respectable vieillard trainé sur un char supérieurement décoré de tout ce que la nature peut fournir de couleurs tricolores; étoient sur le char autour de luy 12 jeunes enfans offrans la scène la plus touchante par leur soin et leur caresse rendant le respect et la vénération que tout citoyen de tout âge doit à la veillesse. La municipalité en écharpe escortait l'un et l'autre char. Venoit ensuite la charrue du paisible cultivateur trainée par une paire de bœufs portant entre leurs cornes l'abondance, représentation d'autant plus touchante que nécessaire, d'où dépens par le labeur et la vigilance de tous les bons citoyens le salut de la République. Venoit (*sic*) ensuite des citoyens de tout art et métier portant les outils nécessaires à leur état s'y dévouans tout entier chacun à ce qui le concerne au besoin et au salut de la République.

Dans cet ordre le cortège a fait le tour des principales rues de la commune et s'est rendu de suite dans cet ordre dans le temple de la Raison. La déesse a été placée avec le vieillard, les nymphes et les jeunes enfans dans un endroit désigné à ce sujet décoré par des guirlandes de verdure se tenant toutes signifiant l'union avec laquelle tous les républicains doivent être étroitement liées.

Le président après avoir ouvert la séance par les acclamations ordinaires : les cris de Vive la République mille fois répétés, le président a annoncé qu'on va adresser les vœux à l'éternel luy demander qu'il bénisse nos travaux qu'il fasse triompher nos armes, qu'avec son bras juste et vengeur, il terrasse les ennemis d'un peuple qui ne veut adorer que luy et suivre sa sainte volonté. Un membre fait la prière, ensuite des himnes religieux ont fait retentir les voûtes du temple. Plusieurs membres se sont succédés à la tribune, d'autres ont développé les principes de la sainte morale et de la raizon, d'autres ont fait connoître au peuple la tyrannie et la célératesse des roy et la haine implacable que tout républicain doit avoir pour leur gouvernement. Des himnes patriotiques ont été chante d'intervalle à intervalle où tous les républicains par leur chant ont témoigné leur joy et leur alégresse; ensuite dans l'ordre comme est dit ci-dessus le cortège est sorti du temple ayant à sa tête une musique guerrière et deux

(1) F¹⁷ 1010^A.